Image not found or type unknown

# carte vie privé et familiale d'un conjoint français

Par **digilux**, le **28/07/2009** à **14:12**

Bonjour, je suis marié avec un malien de puis le 24 janvier 2009. nous sommes allés ce 28/07 faire la demande de carte vie privé et familialle d'un conjoint français, nous avions tous les justificatifs de communauté de vie depuis notre mariage. Notre demande a été refusée car mon mari est entré en france en 1992 avec un visa court séjour datant de cette période et qu'il ne peut prouver (papiers administratifs annuels à l'appui)sa présence sur le territoire français de 1995 date d'expiration de son passeport à 2008 date de son nouveau passeport fait pour notre mariage. la préfecture nous incite fortement à nous rendre au consulat français du mali afin que mon mari obtienne un visa long séjour. La préfecture est elle en droit de refuser notre dossier et que nous conseiller vous pour la suite de nos démarches ?merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés